

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019)

Heft: 2246

Artikel: Accord CH-UE et banques cantonales : bon pour les contribuables : les réserves émises par les cantons sont injustifiées

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Accord CH-UE et banques cantonales: bon pour les contribuables

Les réserves émises par les cantons sont injustifiées

Jean-Daniel Delley - 21 mai 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34992>

Les résultats de la consultation sur le projet d'accord institutionnel avec l'Union européenne a mis en évidence plusieurs points de contestation.

L'affaiblissement des mesures d'accompagnement a suscité dès le départ l'opposition catégorique des syndicats. Les cantons par contre craignent surtout l'interdiction des aides d'Etat, une exigence de l'UE concernant au premier chef leurs banques. Une crainte abusive dans la mesure où la garantie qu'ils leur accordent n'a plus de raison d'être.

La création des premières banques cantonales remonte au début du 19e siècle. Pour les nouvelles majorités libérales, il s'agit alors de s'émanciper de l'emprise des financiers de l'Ancien Régime. Dès les années 1850, on assiste à une deuxième vague qui voit tous les cantons se doter d'une, voire de deux banques publiques, une réaction des démocrates à la domination financière des barons radicaux.

Les banques cantonales devaient répondre aux besoins locaux et faciliter l'accès au crédit de la classe moyenne et des petites entreprises. Jusqu'en 1999, la loi fédérale sur les banques obligeait les cantons à garantir les

engagements de leurs établissements.

Les turbulences du marché hypothécaire à la fin du 20e siècle - les banques cantonales y étaient fortement engagées - ont conduit à la disparition des banques cantonales de Soleure et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, à des fusions dans les cantons de Berne, Vaud et Genève qui chacun disposait de deux banques. Depuis lors, ces trois cantons, échaudés par le coût du sauvetage de leur établissement, renoncent à une garantie de l'Etat. Et leurs banques ne semblent pas s'en porter plus mal.

Aujourd'hui, 21 des 24 banques cantonales bénéficient toujours de la garantie publique. Cette garantie peut les inciter à prendre plus de risques que si elles étaient seules responsables de leur gestion, ce que les économistes appellent l'aléa moral. Par ailleurs, elles profitent d'un coût de financement plus faible grâce à une notation favorable que leur vaut cette garantie, un avantage concurrentiel indu.

Avenir Suisse note que cette garantie fait monter la notation des banques cantonales de Zurich et Saint-Gall de plusieurs crans et les place dans une meilleure situation de solvabilité qu'UBS et Credit Suisse.

Les ambitions et la palette des activités que déploient les banques cantonales dépassent largement les objectifs initiaux ayant justifié leur création. Depuis le début du siècle, elles accordent des crédits hypothécaires hors de leurs frontières cantonales et ouvrent des succursales en Suisse et à l'étranger.

Ainsi la Banque cantonale de Genève est présente à Lausanne et à Zurich, dispose de représentations à Dubaï et à Hong Kong, d'une filiale française à Lyon et d'un bureau à Paris. Celle de Zurich (ZKB) est active depuis bientôt dix ans dans la gestion de fortune en Autriche avec quelque 70 employés. Et ne manque pas de rappeler que sa maison-mère est «*la banque universelle la plus sûre de la planète*», notée au maximum de l'échelle par l'agence Moody's, notamment grâce à la garantie du canton. Son slogan «*Une banque de proximité*» montre qu'elle interprète largement les distances.

Avec une somme de bilan de 170 milliards, la ZKB figure dans le club très fermé des banques systémiques, ces banques trop importantes pour faire faillite, en compagnie d'UBS, de Credit Suisse, de Raiffeisen et de Postfinance. En cas de crise grave, les

contribuables zurichois devraient passer à la caisse. Un risque minime, mais dont il ne convient pas de faire porter les conséquences à la collectivité.

Cette situation paraît certes fort éloignée alors que des bénéfices substantiels alimentent chaque année les caisses publiques. Ce qui

n'encourage pas les autorités à renoncer à la garantie. D'autant moins que la ZKB permet le recyclage de politiciens en fin de carrière: les trois membres de la présidence que se partagent l'UDC, le PLR et le PS touchent un salaire de 400'000 francs.

Toutes proportions gardées, les

autres banques cantonales bénéficiant de la garantie de l'Etat présentent les mêmes risques. Le rôle joué par ces établissements, fort éloigné des objectifs qui leur furent assignés à l'origine, ne justifie plus cette garantie. Les banques cantonales, proches de leur clientèle, mais trop proches des contribuables.

Duel de géants pour le duo orange

Coop et Migros rivalisent d'abord pour leur propre bien, et ensuite pour celui des consommateurs

Yvette Jaggi - 26 mai 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35007>

Bataille de chefs autour d'un trophée: les présidents des groupes Coop et Migros ont cherché tous deux à gagner une administratrice de choc en la personne de Doris Leuthard. Dès le début de mars dernier, on apprenait qui avait le mieux manœuvré: l'ancienne conseillère fédérale se réjouissait d'entrer dans les conseils d'administration des sociétés Coop et Bell, présidées par le très habile [Hansueli Loosli](#).

Ce joli coup couronne une série d'avancées prises ces dernières années par les séculaires Sociétés coopératives de Bâle sur celles dont Gottlieb Duttweiler a jeté les fondements en 1925. Pour la première fois l'an dernier, le chiffre d'affaires consolidé du [groupe Coop](#) a passé la barre des 30 milliards de francs, dont [Migros](#) s'approche régulièrement sans l'avoir

encore franchie (28,5 milliards en 2018).

Le duopole à l'œuvre

La rivalité des deux géants de la distribution en Suisse ([DP 2141](#)), qui forment ensemble un duopole unique dans le monde occidental, tourne depuis quelques années à [l'avantage de Coop](#). Certes, les deux groupes ont pris, avec succès le plus souvent, les virages voulus par l'évolution du commerce de détail: concentration des structures, intégration des chaînes d'approvisionnement en Suisse et à l'étranger, gestion automatisée des flux et des stocks, développement d'activités de production et de services à l'étranger, marketing de plus en plus raffiné grâce au *big data* commercial, sans oublier les ventes en ligne, bien sûr.

Ces dernières engendrent un produit net relativement minime par rapport au commerce stationnaire, mais non négligeable en valeur absolue, de l'ordre de 1,2 milliard à Migros et de plus de 2 milliards chez Coop qui pratique aussi la vente en ligne à partir de ses installations de production et de dépôts.

L'un et l'autre groupe comptent sur le marché du travail: 106'000 collaborateurs dont 90'000 en Suisse et 3'800 apprentis chez Migros, premier employeur de Suisse. De son côté, Coop recense 70'000 postes équivalent plein temps, dont environ 45'000 en Suisse et 3'750 apprentis.

Mais cette puissance affichée cache des risques et des faiblesses. A l'échelle suisse, les marges demeurent insuffisantes pour Migros; la [rentabilité globale](#) s'en ressent.